

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2022**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h 00, à l'église de Lavaltrie au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Denis Moreau.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### **2022-04-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 7 et 24 mars 2022**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 24 mars 2022. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mars 2022**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mars 2022.

#### **2022-04-02**

#### **Demande de dérogation mineure - 90, terrasse Miron**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Louis-Philippe Chicoine* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence située au 90, terrasse Miron à une distance de 6,3 mètres de la ligne de terrain arrière, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 90, terrasse Miron, présentée par *monsieur Chicoine*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-03**

**Demande de modification du permis PIIA et dérogation mineure - 1580, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification aux plans approuvés en PIIA, le 3 février 2020, par la résolution numéro 2020-02-03 et présentée par *monsieur Ugo Ward* pour 9396-5432 *Québec inc.* ;

ATTENDU que la modification a pour but d'aménager, au 1580, rue Notre-Dame, un accès en demi-cercle en cour avant de l'habitation multifamiliale en construction ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, pour l'accès en demi-cercle dont la partie parallèle à la rue serait implantée à même la ligne avant de terrain, soit à 0 mètre, au lieu de 3 mètres, ce qui déroge à l'article 7.2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande, sous conditions ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve la modification du plan d'implantation (plan A-4) produit par *Mireille Asselin, architecte*, daté du 27 septembre 2019, portant le numéro de dossier 19-068, relative à l'accès véhiculaire en demi-cercle au 1580, rue Notre-Dame ;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1580, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

- le ministère des Transports du Québec doit également donner son approbation au projet ;
- le revêtement de l'accès soit constitué de pavé et non d'asphalte.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-04**

**Demande de dérogation mineure - 264, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Maxime Thiboutot* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire un gazebo d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> au lieu de 18 m<sup>2</sup>, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 264, rue Notre-Dame, présentée par *monsieur Thiboutot*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-05**

**Demande de dérogation mineure - 220, rue des Camomilles**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Johanne Bourque* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence située au 220, rue des Camomilles, à une distance de 6,8 mètres de la ligne de terrain au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 220, rue des Camomilles, présentée par *madame Bourque*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-06**

**Demande de dérogation mineure - 39, chemin Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Bruno Tremblay* pour la *MRC de D'Autray* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, au 39, chemin de Lavaltrie, un accès véhiculaire donnant sur la rue située à l'arrière (rue Suzanne), ce qui déroge à l'article 7.2.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation

mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 39, chemin de Lavaltrie, présentée par *monsieur Tremblay* pour la *MRC de D'Autray*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-07**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1 à 11, chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Jimmy Mondor* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 1 à 11, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne du 1 à 11, chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-08**

**Demande de modification du permis PIIA - Groupe Evex - montée Guy-Mousseau**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de prolongation des échéanciers pour la réalisation des plans approuvés en PIIA, le 2 mars 2020, par la résolution numéro 2020-03-02 et présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande vise à prolonger, jusqu'à la fin novembre 2022, le délai des travaux de construction et d'aménagement des habitations multifamiliales situées du 398 au 421, rue des Ancolies et du 70 au 206, montée Guy-Mousseau ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande du *Groupe Evex* de prolonger, jusqu'à la fin novembre 2022, l'échéancier des travaux de construction et d'aménagement des habitations multifamiliales situées du 398 au 421, rue des Ancolies et du 70 au 206, montée Guy-Mousseau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-09**

**Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière**

ATTENDU que la *Société de l'assurance automobile du Québec* a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

ATTENDU que ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997 ;

ATTENDU que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

ATTENDU qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de *Remorquage Trois étoiles* ;

ATTENDU que *Remorquage Trois étoiles (9018-7030 Québec inc.)* pourra desservir entre autres, la *Sûreté du Québec* et *Contrôle routier Québec (SAAQ)* ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal désigne *Remorquage Trois étoiles*, propriété de monsieur Bernard Laflamme, à opérer une fourrière d'autos au 122, rang Saint-Henri, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la *Société de l'assurance automobile du Québec* pour le territoire de la municipalité de Lavaltrie ;

Que *Remorquage Trois étoiles* doit se conformer aux exigences de la *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la SAAQ ;

Que les installations de *Remorquage Trois étoiles* doivent être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt certificat d'absence demande participation référendum - Règlement 110-14-2022**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 110-14-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les entreprises de transport dans la zone C-11.*

**2022-04-10**

**Adoption du règlement 110-14-2022 - Modification règlement sur les usages conditionnels (Transport zone C-11)**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 110-14-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les entreprises de transport dans la zone C-11*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-11**

**Adoption du second projet de règlement 306-2022 - Modification au règlement de lotissement et de zonage (contenants à matière résiduelle, aux gazebo et aux rues en impasse)**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 306-2022 ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 306-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables aux contenants à matière résiduelle, aux gazebo et aux rues en impasse*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-12**

**Avis de motion - projet de règlement RRU2-56-2022 - modification au règlement de zonage RRU2-2012**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et plus spécifiquement diverses dispositions applicables au projet Héritage du Roy.

**2022-04-13**

**Adoption du 1er projet de règlement RRU2-56-2022 - modification au règlement de zonage RRU2-2022**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-56-2022 intitulé : « *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012, applicables au projet Héritage du Roy* », tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-14**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 309-2022 - Acquisition de véhicules**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour le remplacement et l'acquisition de véhicules.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2022-04-15**

**Autorisation de signature - Entente de service avec SNQL - Fête nationale**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de services avec la *Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL)*, relativement à l'aide financière octroyée pour la production de la Fête nationale régionale, le 23 juin 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-16**

**Autorisation de signature - Entente de partenariat Desjardins - sentier artistique**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention de partenariat avec la *Caisse Desjardins de D'Autray*, relativement à l'aide financière octroyée pour la réalisation d'un sentier artistique derrière la Maison des contes et légendes, dans le cadre du *Fonds d'aide au développement du milieu*.



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-17**

**Autorisation de signature et dépôt - Aide financière au développement des collections de la bibliothèque 2022-2023**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2022-2023 auprès du ministère de la Culture et des Communications ;

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à agir à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier et qu'elle soit autorisée à effectuer cette demande ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-18**

**Autorisation de participation - RIDEAU**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et madame la conseillère, Francine Ranger, à participer à la cérémonie des prix RIDEAU, le 17 mai 2022 au Centre des Congrès de Québec ;

Que les frais de participation, d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés par la Ville, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-19**

**Nomination - Horticultrice**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel d'horticultrice au Service des travaux publics est vacant ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Chantal Saulnier à ce poste ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Chantal Saulnier au poste régulier à temps partiel d'horticultrice au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 4 avril 2022 ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-20**

**Ratification d'embauche et nomination - Manoeuvre**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de manoeuvre au Service des travaux publics est vacant ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Michaël Morin ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal procède à la ratification de l'embauche et à la nomination monsieur Michaël Morin au poste de manoeuvre au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit ratifiée à compter de l'entrée en fonction de monsieur Morin, soit le 21 mars 2022, et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 3 de la fonction de manoeuvre ;

Que monsieur Morin soit soumis à une période d'essai de 1 040 heures travaillées ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général - dépôt**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement d'emprunt 304-2022**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 22 et 23 mars 2022, relativement au règlement numéro 304-2022 intitulé : « *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 457 867 \$* ».

### **Formation des élus**

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière fait rapport au conseil de la participation de l'ensemble des élus à la session de formation dispensée par le cabinet *DHC Avocats* intitulée : *Formation en éthique et en déontologie à l'intention des élus municipaux* qui a eu lieu le 12 mars 2022, à Lavaltrie.

### **Dépôt - Modification à la déclaration des intérêts pécuniaires de certains élus**

Conformément aux dispositions de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose au conseil municipal les modifications apportées aux déclarations des intérêts pécuniaires, du maire, monsieur Christian Goulet, ainsi que de la conseillère, madame Lisette Falker.

**2022-04-21**

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 307-2022 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ;

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**2022-04-22**

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 308-2022 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ;

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**2022-04-23**

### **Dossier juridique opposant la Ville à Josée Lortie et Raymond A. Cyr**

ATTENDU les litiges qui opposent madame Josée Lortie et monsieur Raymond A. Cyr à la Ville ;

ATTENDU que les demandeurs ont manifesté auprès de la Ville leur désir de tenter l'expérience d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) ;

ATTENDU que ce processus est un mode de résolution alternative des conflits qui permet, en cas de succès, d'éviter le procès en parvenant à une solution du litige, par la voix de la négociation ;

ATTENDU qu'un tel processus demeure assujéti, ultimement, à l'acceptation de toutes formules de règlement par le conseil municipal lui-même ;

ATTENDU que la Ville n'a pas objection à tenter une telle expérience et d'explorer les différentes possibilités de règlement pouvant s'avérer satisfaisantes aux yeux de toutes les parties ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Que le conseil municipal autorise la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable sous réserve express qu'en cas d'entente de principe, cette entente devra être soumise au conseil municipal pour approbation ;

Que les procureurs de la Ville soient informés de la présente résolution et coordonnent les démarches requises en vue de la tenue d'une telle conférence de règlement à l'amiable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-24**

**Dossier juridique opposant la Ville à l'entreprise 9306-1380 Québec inc.**

ATTENDU le litige qui oppose l'entreprise 9306-1380 Québec inc. à la Ville ;

ATTENDU que l'entreprise a manifesté auprès de la Ville son désir de tenter l'expérience d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) ;

ATTENDU que ce processus est un mode de résolution alternatif des conflits qui permet, en cas de succès, d'éviter le procès en parvenant à une solution du litige, par la voie de la négociation ;

ATTENDU qu'un tel processus demeure assujéti, ultimement, à l'acceptation de toutes formules de règlement par le conseil municipal lui-même ;

ATTENDU que la Ville n'a pas objection à tenter une telle expérience et d'explorer les différentes possibilités de règlement pouvant s'avérer satisfaisantes aux yeux de toutes les parties ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Que le conseil municipal autorise la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable sous réserve express qu'en cas d'entente de principe, cette entente devra être soumise au conseil municipal pour approbation ;

Que les procureurs de la Ville soient informés de la présente résolution et coordonnent les démarches requises en vue de la tenue d'une telle conférence de règlement à l'amiable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-25**

**Adoption du règlement 288-1-2022 - stationnement**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-1-2022 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation* », tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-26**

**Adoption du règlement 300-2-2022 - tarification**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 300-2-2022 intitulé : « *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 300-2021 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin* », tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-27**

**Adoption du règlement 305-2022 - réserve financière pour dépenses liées à la tenue des élections municipales**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 305-2022 intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales* », tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-28**

**Adoption du règlement 302-2022 - fourniture et utilisation de l'eau potable**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 302-2022 intitulé : « *Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie* », tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Monsieur le conseiller, Robert Pellerin ayant voté contre la proposition.

**2022-04-29**

**Adjudication de contrat - Travaux de réfection de la galerie et éléments de boiserie à la maison des contes et légendes**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2022-01-01/AOP - *Travaux de réfection de la galerie et éléments de boiserie à la maison des contes et des légendes*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Breault & Gosselin construction inc.*, le contrat au coût total de 670 626,18 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 284-2021 décrétant des dépenses en immobilisations.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-30**

**Demande d'exemption de taxes - Au bord des Mots**

Suite à l'étude de la demande d'exemption de taxes foncières de l'organisme *Au bord des mots* adressée à la Commission municipale du Québec ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie déclare qu'il est favorable à la demande d'exemption de taxes foncières présentée par l'organisme *Au bord des mots* dont l'immeuble est situé au 171, rue Saint-Antoine Nord à Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Rapport d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers**

La greffière dépose les rapports d'audit de conformité de la *Commission municipale du Québec* relatifs à la transmission des rapports financiers.

**2022-04-31**

**Demande de prolongation des travaux dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités**

ATTENDU que le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* a accordé à la Ville de Lavaltrie une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*, pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau ;

ATTENDU que selon l'entente financière dans le cadre de ce programme, la date limite pour la réalisation des travaux est fixée au 31 mars 2022 ;

ATTENDU qu'un contrat pour la réalisation des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau a été octroyé, le 21 avril 2021, à *BLR Excavation* ;

ATTENDU que les travaux ont débuté en août 2021 et que l'échéancier des travaux a été révisé.

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville demande au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*, dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*, pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau, une prolongation afin que les exigences du programme soient complétées avant le 31 décembre 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-04-32**

### **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* depuis 2003 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée en hissant le drapeau de la diversité LGBTQ+ devant l'hôtel de ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-33**

**Ratification - Autorisation de participation - Finales régionales de Secondaire en spectacle**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation de monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer aux Finales régionales de Secondaire en spectacle, qui avaient lieu le 20 mars dernier, au Centre culturel Desjardins de Joliette ;

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Ville, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-34**

**Partenariat et autorisation de participation - Souper tournant D'Autray**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 400 \$ à titre de partenaire du *Souper tournant D'Autray* organisé par le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier-D'Autray ainsi que par la Chambre de commerce de Brandon ;

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, et madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, à participer à cet événement qui se déroulera le 27 avril 2022 à Saint-Cuthbert ;

Que les frais de participation de 130 \$ plus taxes soient assumés par la Ville, sur présentation, le cas échéant, des pièces justificatives ;

Que ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02 621 50 970 - *Activités Développement économique*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-35**

**Autorisation de participation - Chantier régional en réussite éducative**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à participer au *Chantier régional en réussite éducative*, le 20 avril 2022 au Château Joliette ;

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Ville, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2022-04-36**

**Soutien financier - Association des trappeurs professionnels du Québec**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ à l'*Association des trappeurs professionnels du Québec*, à titre de soutien financier ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2022-04-37**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 7 mars 2022 au 4 avril 2022 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 785 942,81 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 31 mars 2022, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

**2022-04-38**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire